



Les permanences de la mutuelle communale reprennent...

Fort du succès rencontré les années précédentes, le CCAS a décidé de reconduire cette action, réservée aux habitants de Feurs, pour 2020-2021.

Comme l'an passé, notre partenaire est l'Association ACTIOM (Actions de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents).

Ce dispositif permet de bénéficier d'une complémentaire santé communale mutualisée, à moindre frais et ouverte à tous, afin de gagner en pouvoir d'achat ou en garanties.

Cette année, les permanences débuteront au mois de mars car une nouvelle loi permet aux assurés de résilier le contrat de leur mutuelle sans frais et à tout moment, une année après la souscription. Les permanences se tiendront au CCAS 11 rue de la Loire, un mardi matin par mois.

L'association ACTIOM va proposer plusieurs mutuelles différentes, sans questionnaire de santé, sans limite et personnalisable.

Ce sera l'occasion d'échanger, de découvrir les offres, de vous renseigner et éventuellement d'adhérer. Lors de cette rencontre, il est impératif de se munir du tableau des garanties actuelles afin de permettre de faire un comparatif.

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous pour rencontrer un conseiller, merci de contacter l'équipe du CCAS au 04.77.26.64.85 ou 04.77.26.64.86.